



Sage France

10, rue Fructidor
75834 Paris Cedex 17

Tél. : 01 41 66 21 21
Fax : 01 41 66 22 01

Paris, le 9 janvier 2012

Cher Client, Partenaire,

Vous venez de télécharger le patch de votre progiciel déclaratif, Sage Déclarations Sociales V2.03.

Pour vous accompagner dans le déploiement de cette version, ce courrier se découpe en 2 parties.

1^e partie : installation de Sage DS Version 2.03

2^e partie : nouveautés de Sage DS Version 2.03

1^e partie : installation de la version 2.03

Si vous avez déjà installé une précédente version de Sage Déclarations Sociales :

- faites sortir tous les utilisateurs du logiciel de Déclarations Sociales et de la Paie
- faites une sauvegarde :
 - o de vos dossiers de Paie (*.PRH)
 - o de vos dossiers Déclarations Sociales (*.SDF au même niveau que les *.PRH)
 - o du fichier Orchestra.sdf, dans le sous-répertoire Datas du répertoire d'installation de Sage Déclarations Sociales

NB : Pour SQL Server, les fichiers de Déclarations Sociales à sauvegarder sont sur le même serveur SQL que les dossiers de Paie et portent le même nom que ces dossiers, complété de « _DS ».

Lancez l'installation de Sage DS V2.03 en double-cliquant sur le fichier téléchargé.

- Etape 1 : précisez le répertoire dans lequel vous souhaitez installer Sage Déclarations Sociales (même répertoire d'installation que pour la précédente version)
- Etape 2 : choisissez le mode d'installation de Sage Déclarations Sociales :
 - Installation du poste client (Partie Client uniquement),
 - en utilisation monoposte de la Paie
 - en utilisation réseau sur chaque poste utilisateur de la Paie
 - Installation du Poste Serveur (Partie Serveur et Client).
 - nous vous invitons à consulter la dernière version du guide de préconisations de la Paie pour toutes vos installations réseau.

Afin que l'enregistrement du programme se déroule correctement, l'installation doit impérativement être lancée physiquement sur la machine concernée. Ainsi, sur une machine serveur, une installation lancée depuis une unité réseau d'un poste client ne peut pas convenir.

Sage France

Siège social : 10 rue Fructidor - 75834 PARIS CEDEX 17
Téléphone : 01 41 66 21 21 - Fax : 01 41 66 22 01 - Internet : <http://www.sage.fr> - Minitel : 3616 SAGEFRANCE



2^e partie : nouveautés de la version 2.03

Par rapport à la V2.02 disponible depuis le 16 décembre 2011, cette nouvelle version apporte les améliorations suivantes :

1- améliorations liées aux données de la déclaration :

- la fonction d'importation des données externes à la Paie permet de modifier les motifs d'absence pour les PNA des salariés affiliés à l'IRCANTEC, la rubrique S60.G05.42.002.001 est transmise même si elle est égale à 0.00

2- améliorations liées au fonctionnel de Sage DS

- pour les primes liées à l'activité ou au rachat des jours RTT avec une période de rattachement spécifique, cette période est alimentée désormais par les dates <début de période d'activité en cours> et <fin de période d'activité en cours>.
- tous les montants Fillon sont bien repris dans l'édition de contrôle des montants DADS-U
- le bloc d'informations associé aux PNA antérieures à l'exercice est bien transmis dans la déclaration
- La fonction qui 'Annule et Remplace' dans les Grilles peut être utilisée
- Il est possible de réaliser une DADS-U complémentaire en cochant la case prévue à cet effet
- L'outil de contrôle de Pôle Emploi a été intégré pour valider les AED : il doit être téléchargé à partir du site de net-Entreprises et installé dans le répertoire proposé par défaut.

3- améliorations « techniques »

- Sage DS devient compatible avec certaines configurations réseau particulières (utilisation d'une couche IPV6 paramétrée comme prioritaire ou nécessité d'avoir une connexion réseau).
- Les fichiers txt sont bien importés
- Dans certains cas, l'utilisation du DADS-U CTL pouvait générer des incohérences dans la déclaration (informations manquantes) et un nombre d'anomalies anormal. Ce point est corrigé dans la version sage DS 2.03.
- Il est possible de paramétrer un chemin d'accès à DADS-U CTL et ainsi ne plus être obligé d'installer cet outil dans le répertoire proposé par défaut : pour cela, il est nécessaire d'ajouter la commande suivante dans le fichier `DeclarationsSociales.User.config` :

```
<add key="DADSU-CTL" value="e:\tmp" />
```

Où e:\tmp est le nom d'installation du DADS-U CTL

4- traitement des gros dossiers

- Il est possible de générer des DADS-U pour un lot d'établissements : ainsi, les clients qui ont beaucoup de salariés (>1500) et qui ont beaucoup d'établissements peuvent faire des déclarations par lots d'établissements. Celles-ci sont acceptées par les organismes sans demande préalable.
- Dans les grilles, une sélection de salariés (sur les matricules) peut aussi être réalisée
- Des optimisations mémoire ont été apportées pour les gros dossiers. Ces optimisations s'activent sur option. Ainsi, sous le bouton <Paramétrage>, menu préférences (à gauche de l'écran), vous avez la possibilité de cocher l'option « Découpage des transactions ». Cette option permet de moins solliciter la mémoire ; en revanche, les temps de traitement peuvent être plus longs. Avec cette option, nous vous conseillons enfin de lancer les fonctions 'Envoyer' et 'DADS-U CTL' à partir de la liste des déclarations, et non à partir de la déclaration elle-même.

5- import de DADS-U V08R10 (uniquement disponible avec Sage DS avancée)

- Les DADS-U à la norme V08R10 peuvent être importées et converties à la norme 4DS. Pour l'utilisation de cette fonction, nous vous invitons à accéder à Sage DS à partir du jeu d'essai.

Sage France

Siège social : 10 rue Fructidor - 75834 PARIS CEDEX 17

Téléphone : 01 41 66 21 21 - Fax : 01 41 66 22 01 - Internet : <http://www.sage.fr> - Minitel : 3616 SAGEFRANCE



Dans Sage DS, par un clic droit, lancez la fonction « *Importer une DADS-U V08R10* » et récupérez ainsi votre ancienne DADS-U.

N'oubliez pas de consulter la base de co, KB 48879, où vous pourrez retrouver les choix qui ont été faits dans l'alimentation des champs.

Pré-requis

Pour convertir une DADS-U V08R10 en N4DS, il est nécessaire que cette DADS-U ait au préalable été contrôlée avec l'outil DADS-U CTL V08R10.

Si vous devez procéder à plusieurs imports de fichiers et pour ne pas écraser vos précédentes déclarations, nous conseillons d'avoir une base DS par fichier d'import. Pour cela, le jeu d'essai peut être dupliqué autant de fois que nécessaire.

Pour les fichiers comprenant plus de 500 salariés, notre préconisation est de faire la conversion en N4DS à partir d'une Paie pour SQL Server.

Comme pour les gros dossiers, pour des txt V08R10 qui comprennent plus de 1500 salariés, nous vous invitons à cocher l'option « Découpage des transactions » sous le bouton <Paramétrage>.

Nous vous rappelons aussi que si vous avez déjà installé DS Serveur, il n'est pas utile de relancer le setup en mise à jour.

En effet, nous vous conseillons d'installer DS Serveur sur une machine en local (plus rapide). Puis, après avoir arrêté le service, faites une simple copie de fichiers sur le serveur en annule et remplace des précédents.

Si vous êtes en 1^e installation de DS Serveur, nous vous invitons à vous rapprocher de l'assistance qui peut vous communiquer une procédure pour créer manuellement le service et donc vous permettre d'installer plus rapidement DS Serveur.

Vous pouvez à présent lancer le produit Sage Paie comme vous avez l'habitude de le faire et utiliser Sage déclarations Sociales, pour produire vos déclarations DADS-U et AED...

En espérant que les logiciels Sage continueront à vous satisfaire pleinement, veuillez croire, Cher Partenaire, en l'expression de nos sincères salutations.

Direction Sage Clients

NB Information Sage Paie V20.00 : les utilisateurs de l'automate d'intégration de la Paie doivent récupérer un nouveau fichier dll (cf fiche KB48878)...

Sage France

Siège social : 10 rue Fructidor - 75834 PARIS CEDEX 17

Téléphone : 01 41 66 21 21 - Fax : 01 41 66 22 01 - Internet : <http://www.sage.fr> - Minitel : 3616 SAGEFRANCE

SA au capital de 2 839 320 F - RCS Paris B 313 966 129